



L'énergie éolienne raccordée au réseau

A l'heure actuelle, vous pouvez produire votre propre électricité de façon décentralisée et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Comment ?

Tout simplement en installant une ou plusieurs éoliennes, vous pouvez devenir un producteur d'énergie renouvelable en injectant toute ou partie de l'électricité localement produite dans le réseau de distribution public. La SERC achète l'énergie réinjectée à des tarifs fixés par les pouvoirs publics.

L'énergie d'origine éolienne est achetée par la SERC à un prix fixé par les pouvoirs publics et garanti pendant 20 ans suivant les conditions énoncées dans l'arrêté du 10 juillet 2006.

Quelle est la procédure à suivre pour pouvoir produire ?

POUR LA REALISATION DES TRAVAUX :

- ① Contactez votre installateur pour **définir** votre **projet** éolien.
- ② Demandez à la SERC la **fiche de collecte de renseignements**.
- ③ A réception de ces fiches, il sera établi un **devis** pour l'**étude technique** du raccordement.
- ④ Après accord, vous recevrez le **devis de raccordement** et le **contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation**.
- ⑤ Après accord, la SCICAE réalisera les **travaux de raccordement** au réseau.
- ⑥ La mise en service aura lieu à la réception de l'ensemble des documents ci-dessous :
 - l'**attestation de conformité CONSUEL** (consultez notre référentiel technique sur www.serc-81.com).
 - le **certificat DIN VDE 0126 de votre appareil de découplage** en le demandant à votre installateur.
 - le **récépissé** de votre **déclaration d'exploiter** une installation éolienne faite à la DIDEME.
 - après la signature d'un **contrat d'obligation d'achat**.

POUR ÉTABLIR LE CONTRAT D'ACHAT :

- ① Demandez à la SERC la fiche « **demande complète de contrat d'achat** ».
- ② **Demandez** à la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) un **certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat de l'électricité**.
- ③ A la réception de tous ces documents, la SERC vous fera parvenir un **contrat d'achat de l'électricité** produite.